



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2024
Français
Original : anglais

**Soixante-dix-neuvième session
Cinquième Commission**

Points 139 et 98 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2025

Désarmement général et complet

Effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/79/L.39](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 28^e séance, le 1^{er} novembre 2024, à l'issue d'un vote enregistré, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/79/L.39](#), par 144 voix contre 3, avec 30 abstentions. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/79/L.84](#)).

II. Mandat énoncé dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 2, 3, 6, 12 et 13 du projet de résolution [A/C.1/79/L.39](#), l'Assemblée générale :

a) Décide de créer un groupe scientifique chargé d'étudier les effets d'une guerre nucléaire, entité indépendante composée de 21 membres siégeant en leur nom propre, nommés par le Secrétaire général à l'issue d'une procédure d'appel public à candidatures et dont l'un est choisi pour assurer la présidence du Groupe, et encourage les États Membres, les instituts scientifiques et universitaires ainsi que les personnes qualifiées disposant de compétences ayant trait aux travaux du Groupe à présenter des candidatures ;

b) Décide également que le Groupe est chargé d'examiner les effets physiques et les conséquences pour la société d'une guerre nucléaire à l'échelle locale, régionale ou planétaire, y compris les effets climatiques, environnementaux et radiologiques, et leurs incidences sur la santé publique, les systèmes



socioéconomiques mondiaux, l'agriculture et les écosystèmes, dans les jours, les semaines et les décennies suivant une guerre nucléaire, et d'examiner et de commander des études sur la question, y compris des modélisations le cas échéant, en vue de publier un rapport complet, de formuler des conclusions de portée générale et de déterminer dans quels domaines des recherches devront être menées ;

- c) Demande au Groupe de consulter le plus large éventail possible de scientifiques et d'experts, et au Secrétaire général de faciliter ces consultations, notamment en mettant à disposition, autant qu'il sera nécessaire, des espaces de réunion en ligne, des moyens de diffusion sur le Web et des salles de réunion dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, pour une période allant jusqu'à 10 jours en 2025 et 10 jours supplémentaires en 2026, et encourager les personnes consultées à présenter des exposés, des rapports écrits et des publications afin d'aider le Groupe dans ses travaux ;
- d) Prie la présidence du Groupe de l'informer, à ses quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions, de l'avancement des travaux du Groupe ;
- e) Décide d'examiner le rapport final du Groupe sur les effets d'une guerre nucléaire à sa quatre-vingt-deuxième session, en 2027.

III. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2025

3. Le mandat énoncé dans le projet de résolution [A/C.1/79/L.39](#) signifie que des produits et des activités devront être ajoutés aux plans-programmes suivants du projet de budget-programme pour 2025 :

- a) programme 3 (Désarmement) [[A/79/6 \(Sect. 4\)](#)] ;
- b) programme 24 (Communication globale) [[A/79/6 \(Sect. 28\)](#)] ;
- c) programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/79/6 \(Sect. 29C\)](#)].

IV. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

4. Le mandat énoncé aux paragraphes 2, 3, 6, 12 et 13 du projet de résolution signifierait que serait créé un Groupe scientifique chargé d'étudier les effets d'une guerre nucléaire, composé de 21 membres siégeant en leur nom propre, nommés par le Secrétaire général à l'issue d'une procédure d'appel public à candidatures et dont la fonction serait d'examiner les effets physiques et les conséquences pour la société d'une guerre nucléaire à l'échelle locale, régionale ou planétaire, y compris les effets climatiques, environnementaux et radiologiques, et leurs incidences sur la santé publique, les systèmes socioéconomiques mondiaux, l'agriculture et les écosystèmes, dans les jours, les semaines et les décennies suivant une guerre nucléaire, et d'examiner et de commander des études sur la question, y compris des modélisations le cas échéant, en vue de publier un rapport complet, de formuler des conclusions de portée générale et de déterminer dans quels domaines des recherches devraient être menées. Le Groupe devrait également consulter le plus large éventail possible de scientifiques et d'experts, le Secrétaire général devant faciliter ces consultations, notamment en mettant à disposition, le cas échéant, des espaces de réunion virtuels, des installations de diffusion sur le Web et des salles de réunion dans les locaux de l'ONU, pour une durée maximale de 10 jours en 2025 et de 10 jours supplémentaires en 2026. Enfin, la présidence du Groupe informerait l'Assemblée générale, à ses

quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions, de l'avancement des travaux du Groupe, l'Assemblée examinant le rapport final du Groupe sur les effets de la guerre nucléaire à sa quatre-vingt-deuxième session, en 2027.

5. Aux fins de l'exécution du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier dans les six langues officielles de l'Organisation un document d'avant-session d'environ 15 000 mots en 2026 et un document d'avant-session d'environ 40 000 mots en 2027, ce qui représenterait un produit supplémentaire venant s'ajouter à la charge de travail existante.

6. En ce qui concerne le Bureau des affaires de désarmement, l'exécution du mandat nécessiterait l'allocation de fonds destinés à couvrir les frais de voyage du Président ou de la Présidente du Groupe pour lui permettre de participer aux consultations qui auraient lieu à New York pendant 10 jours en 2025 et 10 jours en 2026.

7. Pour le Département de la communication globale, aux fins de l'exécution du mandat, il faudrait prévoir des services de diffusion sur le Web pour 20 séances réparties sur 10 jours en 2025 et pour 20 séances réparties sur 10 jours en 2026.

8. Pour le Bureau de l'informatique et des communications, aux fins de l'exécution du mandat, il faudrait prévoir des services de visioconférence (sans services d'interprétation) pour 20 séances réparties sur 10 jours en 2025 et pour 20 séances réparties sur 10 jours en 2026.

9. Conformément à la pratique établie, les dates des séances seraient arrêtées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

10. En ce qui concerne les espaces de réunion en ligne visés au paragraphe 6 du projet de résolution, on fera observer que le Secrétariat n'a pas pour mandat d'assurer le service des réunions en ligne avec interprétation simultanée à distance. En outre, il n'existe actuellement aucune définition de ce qu'est une réunion en ligne ou une réunion hybride, ni de ce qui serait nécessaire pour assurer le service de telles réunions. La plateforme de visioconférence de l'Organisation des Nations Unies, Unite VC, sert principalement à relier les bureaux de pays des Nations Unies et les bureaux hors Siège à divers organes intergouvernementaux afin de faciliter la participation aux réunions des fonctionnaires des Nations Unies et des États Membres invités à prendre la parole. Pour s'acquitter du mandat énoncé dans le projet de résolution, le Secrétariat devrait déterminer s'il est possible que la plateforme soit connectée à tout endroit du monde ; en effet, certains des problèmes pratiques, juridiques et techniques rencontrés lorsqu'il avait fallu adopter des modalités virtuelles et hybrides pour assurer la continuité des activités au début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) se posent également pour le système de visioconférence de l'ONU.

11. Plus précisément, on se souviendra qu'en souscrivant aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 ([A/77/7](#)), l'Assemblée générale a, par sa résolution [77/262](#), décidé que l'organisation de réunions hybrides et virtuelles, dans les cas où il ne s'agissait pas d'assurer la continuité des activités, nécessitait un mandat de l'Assemblée générale, ainsi que l'approbation de leurs paramètres juridiques et des prescriptions techniques. Par cette même résolution, l'Assemblée a également décidé que le Comité des conférences pourrait examiner les conditions nécessaires à la tenue de réunions hybrides et virtuelles, sur la base d'une évaluation rigoureuse du Secrétariat, question qui lui serait présentée pour examen. Conformément à cette résolution, dans son rapport sur le plan des conférences ([A/78/96](#)), le Secrétaire général a fait état des conditions et

des domaines nécessitant des éclaircissements, à la lumière de l'expérience acquise lors du recours aux mesures de continuité des activités.

V. Incidences budgétaires

A. Ressources nécessaires pour les services de conférence

12. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2025	2026	2027
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Documentation	–	43 200	115 100
Chapitre 28 (Communication globale)			
Services contractuels			
Diffusion sur le Web	5 900	5 900	–
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)			
Services contractuels			
Services de visioconférence	46 000	46 000	–
Total		51 900	95 100
		115 100	

B. Ressources nécessaires pour des services autres que les services de conférence

13. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2025	2026
Chapitre 4 (Désarmement)		
Experts		
	9 500	9 500
Total		9 500
		9 500

14. Les ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures seraient inscrites aux chapitres suivants du projet de budget-programme des différents exercices :

a) chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;

- b) chapitre 4 (Désarmement) ;
- c) chapitre 28 (Communication globale) ;
- d) chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ;
- e) chapitre 36 (Contributions du personnel).

VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

15. Les incidences budgétaires pour 2025 se chiffrent à 61 400 dollars (voir tableau 3).

Tableau 3

Ressources supplémentaires à prévoir, avant actualisation des coûts

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	–	43 200	115 100
Chapitre 4 (Désarmement)	9 500	9 500	–
Chapitre 28 (Communication globale)	5 900	5 900	–
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	46 000	46 000	–
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	–	5 200	13 800
Total (contributions du personnel incluses)	61 400	109 800	128 900

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2025

16. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2025 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2025 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2025.

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

17. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/79/L.39](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 61 400 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2025 :

- a) chapitre 4 (Désarmement) (9 500 dollars) ;
- b) chapitre 28 (Communication globale) (5 900 dollars) ;
- c) chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (46 000 dollars).

18. Le montant total de 61 400 dollars serait imputé sur le fonds de réserve pour 2025 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée générale.